

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2282

27 septembre 2011

SOMMAIRE

Adex S.A.	109529	Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l.	109499
Ad'Net S.A.	109531	Nice Finance S.A.	109501
Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l.	109531	Peinture Schultze Sàrl	109490
Aircraft Solutions Lux III S.à r.l.	109529	Picea Investment S.A.	109500
Aircraft Solutions Lux II S.à r.l.	109528	Planigest S.A.	109500
Aircraft Solutions Lux I S.à r.l.	109528	Pradera Holdco S.A.	109490
Aircraft Solutions Lux IV S.à r.l.	109529	Pradera Management S.à r.l.	109499
Aircraft Solutions Lux VII S.à r.l.	109530	Privium Selection Fund SCA SICAV-SIF	109505
Aircraft Solutions Lux V S.à r.l.	109530	Privium Selection Management	109490
Aqua-Rend	109528	Renja S.à r.l.	109503
Bulot S.A. SPF	109531	RGI Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	109503
Cargolux Airlines International S.A.	109532	Robeco Alternative Investment Strategies	109536
Ciba Specialty Chemicals Finance Luxem- bourg S.A.	109530	Rock Ridge RE 17	109500
Compagnie Financière du Luxembourg S.A.	109531	Rock Ridge RE 19	109500
Conceptimmo Promotions S.à r.l.	109532	Rock Ridge RE 2	109501
Cosfilux S.A.	109532	Rock Ridge RE 22	109501
Costa dei Fiori S.A.	109532	Rock Ridge RE 24	109501
Days Invest S.A. SPF	109533	Rock Ridge RE 3	109503
ECO Holding S.à r.l.	109533	Rock Ridge RE 32	109503
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na S.C.A., SICAR	109533	Rock Ridge RE 6	109503
Empowebo.com S.A.	109535	Sandersted Finance S.à r.l.	109504
Euro Emballage S.A.	109535	Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg) S.à r.l.	109504
FB Holding S.A.	109536	Société d'Agencement et de Décoration	109504
Global Finance Sàrl SPF	109536	Société Nationale des Habitations à Bon Marché	109504
Maisons des Pécheurs S. à r. l.	109499	Southall Holding S.à r.l.	109504
Mecatramine S.A.	109500	WB International Holdings VII S.à r.l.	109505
M Finance S.A.	109535	Windermere Private Placement I S.A. ..	109505
Moda G.A.S. S.à r.l.	109499		

Pradera Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.621.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 JUIL. 2011.

Pour PRADERA HOLDCO S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011109452/15.

(110123961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Peinture Schultze Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 106.855.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011109455/15.

(110123714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Privium Selection Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.479.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Darwin Financial Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands under number 34316575, having its official seat at Gustav Mahlerplein 3 – 109, 1082 MS Amsterdam;
here represented by Christophe Boyer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Amsterdam, on 8 September 2011.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Privium Selection Management" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed as and act as the managing general partner (associé commandité gérant) of one or several corporate partnership (s) limited by shares including but not limited to Privium Selection Fund SCA SICAV-SIF, an investment company with variable capital (société à capital variable or SICAV) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds.

3.2. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.3. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision**Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31th) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2011.

Subscription and Payment

Darwin Financial Holding B.V., prenamed and represented as stated here above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Clayton Heijman, Director, born on 15 September 1962 in Utrecht, The Netherlands, and residing professionally at Gustav Mahlerplein 3/109, 1082 MS Amsterdam, the Netherlands;

(ii) Ivo Hemelraad, Director, born on 12 October 1961 in Utrecht, The Netherlands, and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

(iii) Michael Romanek, Director, born on 6 December 1966 in Lakenheath, United Kingdom, and residing professionally at 55 Park Lane, Suite 12, London, W1K 1NA, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le treizième jour de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Darwin Financial Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas et enregistrée sous le numéro 34316575, ayant son bureau principal à Gustav Mahlerplein 3109, 1082 MS Amsterdam;

Ici représentée par Christophe Boyer, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 8 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination – Siège social – Objet – Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Privium Selection Management" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition de participation au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société quelle que soit sa forme ainsi que la gestion de ces participations. La Société sera en particulier désignée et agira en tant que associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés, incluant sans se limiter à Privium Selection Fund SCA SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable (société d'investissement à capital variable ou SICAV) sous la forme d'une société en commandite par actions organisé comme un fonds d'investissement spécialisé (specialised investment funds) soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

3.2. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.3. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Darwin Financial Holding B.V., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Clayton Heijman, directeur, né le 15 septembre 1962 à Utrecht, Pays-Bas, et résidant professionnellement à Gustav Mahlerplein 3/109, 1082 MS Amsterdam, the Netherlands;

(ii) Ivo Hemelraad, directeur, né le 12 Octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, et résidant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

(iii) Michael Romanek, directeur, né le 6 décembre 1966 à Lakenheath, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 55 Park Lane, Suite 12, London, W1K 1NA, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. BOYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41007. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130482/450.

(110150685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Maisons des Pêcheurs S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2011. Signature.

Référence de publication: 2011109639/11.

(110125616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Moda G.A.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 4, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 85.637.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2011109642/10.

(110125361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Manager

Référence de publication: 2011109643/13.

(110125246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.910.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2011.

Pour Pradera Management S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011109645/17.

(110125264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Picea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 52.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109653/10.

(110125440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Planigest S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 140.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109654/11.

(110125604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Rock Ridge RE 17, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.247.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011109658/10.

(110125208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Mecatramine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.
R.C.S. Luxembourg B 85.678.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS-COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011109433/15.

(110124141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Rock Ridge RE 19, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.245.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011109659/10.

(110125207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Rock Ridge RE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.664.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011109660/10.

(110125205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Rock Ridge RE 22, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.653.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011109661/10.

(110125191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Rock Ridge RE 24, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.582.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011109662/10.

(110125215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Nice Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.628.

L'an deux mille onze.

Le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NICE FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86628, constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 958 du 24 juin 2002,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Silvia BRESCIA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 41.100,- pour le porter de EUR 31.000,- à EUR 72.100,- par l'émission de 411 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et libération intégrale par affectation au capital de bénéfices reportés à concurrence de EUR 41.100,-.

2) Attribution subséquente des 411 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune à l'actionnaire unique.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à soixante-douze mille cent Euros (EUR 72.100,-), représenté par sept cent vingt et une (721) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

4) Augmentation de la réserve légale à concurrence de EUR 4.110,- pour la porter de EUR 3.100,- à EUR 7.210,- par l'affectation de bénéfices reportés à concurrence de EUR 4.110,-.

5) Divers.

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quarante et un mille cent Euros (EUR 41.100,-) pour le porter de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à soixante-douze mille cent Euros (EUR 72.100,-) par l'émission de quatre cent onze (411) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Libération et attribution

Les quatre cent onze (411) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont libérées intégralement par affectation au capital de bénéfices reportés à concurrence de quarante et un mille cent Euros (EUR 41.100) et attribuées ensuite à l'actionnaire unique de la société.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à soixante-douze mille cent Euros (EUR 72.100,-) représenté par sept cent vingt et une (721) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

Troisième résolution

La réserve légale est augmentée à concurrence de quatre mille cent dix Euros (EUR 4.110,-) pour la porter de trois mille cent Euros (EUR 3.100,-) à sept mille deux cent dix Euros (EUR 7.210,-) par l'affectation de bénéfices reportés à concurrence de quatre mille cent dix Euros (EUR 4.110,-).

L'existence de profits reportés supérieurs à quarante-cinq mille deux cent Euros (EUR 45.210), soit quarante et un mille cent Euros (EUR 41.100) affectés au capital et quatre mille cent dix Euros (EUR 4.110,-) affectés à la réserve légale, a été prouvée au notaire instrumentant par un certificat signé par deux administrateurs et le commissaire aux comptes de la société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Brescia, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 août 2011. Relation: EAC/2011/10727. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114045/81.

(110130406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Rock Ridge RE 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.754.

Oie Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011109663/10.

(110125203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Rock Ridge RE 32, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.010.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011109664/10.

(110125213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Rock Ridge RE 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.532.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011109665/10.

(110125201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Renja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2225 Luxembourg, 7, rue Lunsford E. Oliver.

R.C.S. Luxembourg B 117.454.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Renja Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011109666/13.

(110125154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

RGI Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.391.

Dépôt rectificatif du dépôt L110101653.04 déposé le 30/06/2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RGI Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Frédéric Seince

Référence de publication: 2011109667/12.

(110125800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.563.

Le Bilan au 30 Juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Août 2011.

Myriam Vigneron.

Référence de publication: 2011109668/10.

(110125702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Société Nationale des Habitations à Bon Marché, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 40.971.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011

Yvonne Pires.

Référence de publication: 2011109669/10.

(110125627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Sandersted Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.879.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Juillet 2011.

Sandersted Finance S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011109670/15.

(110125082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Société d'Agencement et de Décoration, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, ancienne route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.090.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 29.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109672/10.

(110125151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Southall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.794.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Juillet 2011.
 Southall Holding S.à.r.l.
 Manacor (Luxembourg) S.A.
 Signatures
 Gérant

Référence de publication: 2011109673/15.

(110125083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Windermere Private Placement I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
 R.C.S. Luxembourg B 114.581.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.
 TMF Management Luxembourg S.A.
 Signatures
 Domiciliataire

Référence de publication: 2011109680/13.

(110125247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

WB International Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
 R.C.S. Luxembourg B 122.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109682/10.

(110125267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Privium Selection Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
 R.C.S. Luxembourg B 163.502.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of September.
 Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Darwin Financial Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands under number 34316575, having its official seat at Gustav Mahlerplein 3 -109, 1082 MS Amsterdam;

here represented by Christophe Boyer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on 8 September 2011; and

2) Privium Selection Management, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) and having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending;

here represented by Christophe Boyer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on 13 September 2011;

The said proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) which they declare to establish as follows:

Title I - Form and name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists among the managing general partner, “*associé gérant commandité*” (the General Partner) and the limited partners, “*actionnaires commanditaires*” (the Limited Shareholders and together with the General Partner the Shareholders), a corporate partnership limited by shares in the form of a “*société en commandite par actions*” organised as a “*société d’investissement à capital variable*” qualifying as a “*fonds d’investissement spécialisé*” under the name of Privium Selection Fund SCA SICAV-SIF (hereafter the Fund), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as may be amended (the 2007 Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Fund is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Fund is established for an unlimited duration.

3.2 The Fund shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

3.3 The Fund shall not come to an end in the event of the resignation, removal, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The meeting of Shareholders may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder, subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4 The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Shareholders, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Fund and in case of a decision to continue the Fund’s activities, the appointment of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with the procedures laid down in Art. 23 below.

3.5 The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Title II - Share capital - Shares - Sub-funds

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Fund shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund and its Sub-Funds (as defined below), if any. The initial share capital of the Fund upon incorporation amounts to thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into one (1) non participating management share (the Management Share) and thirty (30) ordinary shares (the Ordinary Shares) (the Management Share, the Ordinary Shares and any other Class of shares created and issued in accordance with these Articles are hereinafter collectively referred to as the Shares).

5.2 The Management Share is exclusively reserved to the General Partner. The Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (each a Well-Informed Investor).

5.3 The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000), which must be reached within twelve months after the date on which the Fund has been authorised in accordance with the 2007 Law.

Art. 6. Ordinary Shares.

6.1 Twenty-nine (29) Ordinary Shares will be issued to Darwin Financial Holding B.V. and one (1) Ordinary Share will be issued to the General Partner upon the establishment of the Fund and will be compulsorily redeemed by the General Partner, and the subscription price will be returned to the holder of such Ordinary Shares, immediately after the first issuance of Shares of the first Sub-Fund and provided that at least thirty (30) such Shares have been issued.

Art. 7. Sub-Funds.

7.1 The Fund is composed of one or more sub-funds (collectively the Sub-Funds and individually a Sub-Fund), in accordance with article 71 of the 2007 Law, each of them constituting a distinct pool of assets, managed in the exclusive benefit of the Limited Shareholders of the relevant Sub-Fund. A first Sub-Fund will be formed by no later than six (6) months from the date of establishment of the Fund. The name of each Sub-Fund shall comprise the first part of the name of the Fund, followed by the denomination determined at the discretion of the General Partner.

7.2 The General Partner may, at any time, establish additional Sub-Fund(s) and determine the name and specific features thereof (including, but not limited to investment objectives, policy, strategy and/or restrictions, specific fee structure, reference currency) as further set out in the private placement memorandum of the Fund, as amended and updated from time to time (the Private Placement Memorandum) and which shall be fully described in the relevant Part II of the Private Placement Memorandum (the Sub-Fund Specifications), which forms an integral part of the Private Placement Memorandum for purposes of the relevant Sub-Fund.

7.3 The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation to article 2093 of the Luxembourg Civil Code and in accordance with the provisions of article 71 of the 2007 Law, the assets of any given Sub-Fund are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Sub-Fund. Amongst Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

Art. 8. Classes of Shares.

8.1 The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (collectively the Classes and individually a Class) in respect of each Sub-Fund, which may carry different rights and obligations inter alia with regard to eligible investors, income and profit entitlements, redemption features, reporting obligations and/or fee and cost features as described in the Sub-Fund Specifications.

Art. 9. Form of Shares.

9.1 The Fund shall issue Shares in registered form only.

9.2 All issued Shares of the Fund shall be registered in the Share register which shall be kept at the registered office of the Fund and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

9.3 The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding upon request.

9.4 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

9.5 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Share register by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the General Partner from time to time.

9.6 The Fund recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Fund. The General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Shares(s) until such attorney has been duly appointed. In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the firstnamed holder in the register shall be deemed to be the representative of all joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including without limitation, to receive notices from the Fund.

9.7 The Fund may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

9.8 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the Share register.

Art. 10. Issue and Subscription of Shares.

10.1 The Shares may only be subscribed for by investors who comply with the status of Well-Informed Investor. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor will be verified by the General Partner or any

agent to which such function has been delegated by the General Partner. This restriction is not applicable to the General Partner.

10.2 Investors wishing to subscribe for Shares in a Sub-Fund shall execute a subscription agreement (the Subscription Agreement), which upon acceptance will be signed by the General Partner. Investors thus commit themselves to subscribing and accepting Shares in accordance with the Articles as well as the terms and conditions set forth in the Private Placement Memorandum.

10.3 The General Partner is authorised to issue, at any time, an unlimited number of additional Shares in any Class and in any Sub-Fund, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. Each newly issued Share in one specific Class of one specific Sub-Fund entitles its holder to the same rights and obligations of the holders of existing Shares in the same Class of the same Sub-Fund.

10.4 No additional Management Share may be issued.

10.5 Shares may be designated in series (each a Series), each corresponding to a specific period of issuance, as determined for each Class in the relevant Sub-Fund Specifications. The Shares of each Series within a specific Class will have the same characteristics as the Shares of each other Series of that Class, differing only in respect of their issue date and thus in respect of any right or obligation based on such issue date.

10.6 Shares shall have no par value.

10.7 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Sub-Fund, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Private Placement Memorandum and, specifically, the relevant Sub-Fund Specifications.

10.8 The issue price of Shares is determined by the General Partner on a Class by Class basis as fully described in the relevant Sub-Fund Specifications.

10.9 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of at least 5% of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner and fully described in the relevant Sub-Fund Specifications.

10.10 The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law.

10.11 If an Investor does not meet the payment requirements as fully described in the relevant Sub-Fund Specifications, it will be in default and potentially suffer the consequences as provided for in respect of each Sub-Fund and set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

10.12 The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares and to deliver the Shares.

Art. 11. Transfer of Shares.

11.1 Shares are generally freely transferable between Well-Informed Investors but may be subject to such transfer conditions as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

11.2 Any transfer of registered Shares shall be given effect by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Article 11.1 above, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Fund or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

11.3 The Management Share is exclusively and mandatorily transferable upon replacement of the General Partner as per Article 3.3 above.

Art. 12. Redemption of Shares.

12.1 The redemption of certain Classes of Shares in certain Sub-Funds may be authorised on a Class by Class basis as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

12.2 The General Partner may, upon serving a repurchase notice, decide to repurchase the Shares of any Shareholder and such Shareholder shall be obliged to sell its Shares to the Fund at the conditions determined in accordance with the contents of the Private Placement Memorandum and, specifically, the relevant Sub-Fund Specifications.

Art. 13. Conversion of Shares.

13.1 The conversion of Shares in a given Sub-Fund into Shares of another Sub-Fund or the conversion (or switching) of Shares of one Class into another Class within the same Sub-Fund or of another Sub-Fund is not allowed, unless authorised on a Sub-Fund by Sub-Fund basis as well as on a Class by Class basis as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

13.2 The Management Share is not convertible.

Title III - Net asset value

Art. 14. Calculation of the net asset value.

14.1 The net asset value per Share of each Series within the relevant Class and Sub-Fund (the Net Asset Value or NAV) results from dividing the total net assets of the Fund attributable to each Series of such Class of Shares within such Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any Valuation Day (as defined below) by the number of Shares in the relevant Series of such Class within the Sub-Fund then outstanding. The value of the net assets of each Sub-Fund is equal to the difference between the value of the Sub-Fund's assets and its liabilities. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant Class and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide. The Net Asset Value of each Sub-Fund is calculated in the base currency of the relevant Sub-Fund.

14.2 The total net assets of the Fund correspond to the aggregate of the net assets of all of the Sub-Funds and the assets allocable to the Ordinary Shares (if any) and the Management Share.

14.3 The assets of the Fund shall include, in respect of each Sub-Fund:

1. all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
2. all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
3. all securities, including but not limited to shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;
4. all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
5. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
6. the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar the Fund shall be reimbursed for the same;
7. the marketing and distribution costs of the relevant Sub-Fund, which may be amortised (in respect of the accounting of the Sub-Fund only) equally over a period of up to 5 (five) years as may be set forth in the relevant Sub-Fund Specifications;
8. the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund has an open position in; and
9. all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

14.4 The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

1. the value of any cash at hand or on deposit, bills, demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case, the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;
2. securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date;
3. investment in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official NAV known in Luxembourg at the time of calculating the NAV of the relevant Sub-Fund. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair value basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the General Partner;
4. unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers; and
5. all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Fund determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the Fund either at their cost basis to the Sub-Fund or in good faith using methods it considers appropriate.

Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Sub-Fund concerned respectively in Euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

The General Partner, at its sole discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

14.5 The liabilities of the Fund shall include, in respect of each Sub-Fund:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
3. all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);

4. all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund, for each Sub-Fund;

5. an appropriate provision for future taxes based on capital and income up to the calculation day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund;

6. all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles; and

7. the costs and disbursements of any committees incurred in relation to the furtherance of the business of the Fund (if applicable) and shareholder meetings.

14.6 In determining the amount of such liabilities the General Partner shall, with due regard to the expenses borne by the General Partner out of its management fee, take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, management company as well as any other agent employed by the Fund, the reasonable remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, reasonable insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with General Partner meetings and investment committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Private Placement Memorandum, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the Net Asset Value and any information relating to the estimated value of the Fund, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders', General Partner and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount for yearly or other periods.

14.7 The assets and liabilities of different Sub-Funds or different Classes within the same Sub-Fund shall be allocated as follows:

1. the proceeds to be received from the issue of Shares of a Sub-Fund and Class, if applicable shall be applied in the books of the Fund to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

2. where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Fund to the same Sub-Fund and Class, if applicable as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

3. where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund and Class, if applicable or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund and Class, if applicable, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

4. upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Sub-Fund and Class, if applicable, the assets of such Sub-Fund and Class, if applicable shall be reduced by the amount of such dividends; and

5. in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund and Class, if applicable, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds and Classes, if applicable pro rata to the NAV of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

14.8 For the purposes of the NAV computation:

1. Shares to be redeemed in accordance with the terms of the Private Placement Memorandum shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

2. Shares to be issued shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the relevant Sub-Fund and Class, if applicable, the price therefore shall be deemed to be a debt due to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

3. all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the NAV for the relevant Sub-Fund and Class, if applicable, is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time;

4. where on any valuation time the Fund has contracted to:

a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund; and

5. provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner in good faith.

14.9 The reference currency of the Fund is the Euro (EUR). Each Sub-Fund (and each Class within each Sub-Fund) may have a different reference currency. The NAV of each Sub-Fund's Shares is expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund and within each Sub-Fund the NAV of each Class, if applicable, is expressed in the reference currency of the relevant Class, as further described in the Sub-Fund Specifications.

14.10 The General Partner has adopted a policy of valuing the investments of the Fund at fair value (juste valeur). The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value (juste valeur) of any asset of the Fund.

14.11 Assets and liabilities expressed in a currency other than the reference currency of the Sub-Fund concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day (as defined in the relevant Sub-Fund Specifications). If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

14.12 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the NAV taken by the General Partner or by the Administrative Agent, shall be final and binding on the Fund and present, past or future Shareholders.

Art. 15. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.

15.1 The valuation of the assets of each Sub-Fund and the calculation of the NAV per Share shall be performed by the General Partner or by the agent appointed for this purpose under the supervision of the General Partner, on such frequency as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications (each a Valuation Day).

15.2 The Fund is authorised to temporarily suspend the calculation of the NAV and the issue, conversion and redemption of any Class of Shares in any Sub-Fund in the following cases and furthermore in such cases, in respect of a specific Sub-Fund, as authorised in the relevant Sub-Fund Specifications:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Fund attributable to a Sub-Fund quoted thereon; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Fund attributable to such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

(d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(e) during any period when the General Partner is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange.

15.3 No Shares shall be issued, converted or redeemed during such a suspension.

15.4 Where possible, all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Title IV - Administration

Art. 16. Management.

16.1 The Fund shall be managed by the General Partner who shall be the unlimited liable shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall in such case be liable only to the extent of their commitments made (if any) or capital contributed to the Fund as per Art. 10 above.

16.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by laws or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

16.3 The General Partner may be removed from its capacity as managing General Partner by Shareholders representing a majority of 75% of the votes cast at a general meeting of Shareholders where at least 66% of the voting rights are represented, on the occurrence of the following events:

(a) any action by the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which has been determined by an arbitrator or competent court in a final decision to constitute a fraud and which is not remedied within 60 (sixty) days after notification to the General Partner; or

(b) the determination by an arbitrator or competent court that the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has/have wilfully or through gross negligence committed a breach of one or more provisions of the Fund Documents, and which is not remedied within 60 (sixty) days after notification to the General Partner.

No consent of the General Partner is required for such Shareholders' resolution.

16.4 The General Partner may, under its full responsibility, be assisted, while managing the Fund's assets by one or several investment managers and/or investment advisors or may delegate its powers in relation to the management of the assets of the Fund or a specific Sub-Fund to one or several agents.

Art. 17. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 18. Delegation of Powers.

18.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund or any Sub-Fund. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

18.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 19. Investment Policies and Restrictions.

19.1 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Private Placement Memorandum, has the power to determine the investment policies and strategies of each Sub-Fund of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

19.2 The Fund may employ, for each Sub-Fund as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications, techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments for the purpose of hedging.

Art. 20. Conflict of Interests.

20.1 No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20.2 In the event that any director of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such director shall make known to the General Partner such conflict of interests and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

20.3 The conflict of interests referred to in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 21. Indemnification.

21.1 The Fund shall indemnify any member of the board of managers of the General Partner, the General Partner, the investment advisor(s), the investment manager(s), the custodian, the administrative agent, the registrar and transfer agent and their affiliates as well as any officer and their heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been a member of the board of managers of the General Partner, the General Partner, the investment advisor(s), the investment manager(s), the custodian, the administrative agent, the registrar and transfer agent and their affiliates or officer or, at its request, being or having been a member of any other entity of which the Fund or a Sub-Fund is an investor or creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters in respect of which they may be finally declared to be liable for wilful misconduct, bad faith or gross negligence; in the event of a settlement,

indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a wilful misconduct, bad faith or gross negligence.

21.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or member of the management board of this latter in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

21.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Title V - General meetings of shareholders

Art. 22. Powers and Voting rights.

22.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders (a General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Any resolution shall require the consent of the General Partner.

22.2 Each Share entitles its holder to one (1) vote at any General Meeting. Fractional Shares may be issued up to 3 (three) decimal places and the voting rights attaching to fractional Shares shall be proportionate to the fraction.

Art. 23. Convening and Participation.

23.1 The annual General Meeting is held every year at the Fund's registered office or at any other address in Luxembourg indicated in the convening notice. The annual General Meeting shall be held on the eighth (8th) day of the month of May at 11 a.m. (Luxembourg time) unless this day is not a business day, in which case the meeting shall be held on the next following business day.

23.2 The provisions of the 1915 Law relating to the notice periods, convening procedure as well as to the conduct of general meetings shall apply to the General Meetings of the Fund, unless otherwise provided herein.

23.3 A General Meeting of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. The General Partner may determine any conditions which must be fulfilled by the Shareholders in order to participate in such General Meeting.

23.4 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

23.5 Shareholders representing one tenth of the share capital of the Fund may impose on the General Partner to call a General Meeting.

23.6 A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

23.7 Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

23.8 Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Fund. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to (a) vote in favour, (b) vote against, or (c) abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office of the Fund. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

Art. 24. Quorum and Majority rules.

24.1 Unless otherwise required by laws or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

24.2 The General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Fund. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-third of the votes cast, provided each time that the General Partner holds a veto right.

24.3 In the event that a General Meeting is convened to resolve upon the removal of the General Partner or the entering into an agreement between the Fund and the General Partner, the General Partner shall have to abstain from voting and thus folds no veto right, being entitled only to inform the Limited Shareholders of its opinion on the relevant resolution.

24.4 The nationality of the Fund and the commitment of each Shareholder may only be changed with the unanimous consent of the Shareholders.

24.5 The General Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Fund vis-à-vis third parties or amending these Articles with the approval of the General Partner only.

Art. 25. Bureau and Minutes.

25.1 All General Meetings shall be chaired by the General Partner or by any duly authorised person designated by the General Partner.

25.2 The minutes of the General Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary appointed by the chairman and the scrutiny, elected by the General Meeting.

Art. 26. General Meetings of Sub-Fund(s).

26.1 The General Partner may at any time convene a general meeting of Shareholders of one or several specific Sub-Fund(s) in order to decide on any matter, which relate exclusively to such Sub-Fund(s).

26.2 Legal provisions as well as provisions of these Articles relating to the general meetings of Shareholders of the Fund shall apply to the extent possible mutatis mutandis to the general meetings of Shareholders of one or several specific Sub-Fund(s).

Title VII - Accounts - Distributions

Art. 27. Accounting year and Accounts.

27.1 The accounting year of the Fund shall commence each year on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

27.2 Each year, the General Partner prepares the annual report in compliance with the 2007 Law. Such annual report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the past financial year as well as any significant information.

27.3 The annual accounts shall be approved by the annual General Meeting.

Art. 28. Reference currency.

28.1 The Fund shall prepare consolidated accounts in euro. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-Funds.

Art. 29. Auditor.

29.1 The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the General Partner and remunerated by the Fund.

29.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 30. Distributions.

30.1 The annual general meeting of Shareholders shall approve the profit allocation proposed by the General Partner in accordance with the allocations rules set out in the Private Placement Memorandum and in particular as set forth in each Sub-Fund Specifications.

30.2 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Private Placement Memorandum and, in particular, as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

30.3 Distributions shall be paid in euro or in the base currency of a Sub-Fund and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

30.4 No distribution may be made which would result in the NAV of the Fund to fall below the minimum capital required by the 2007 Law, as set out in Article 5.3 above.

Title VIII - Dissolution - Liquidation

Art. 31. Term, Liquidation and Merger of Sub-Funds.

31.1 The Sub-Funds may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Private Placement Memorandum and, specifically, in the relevant Sub-Fund Specifications. In case a Sub-Fund is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the relevant Sub-Fund Specifications.

31.2 The General Partner may also decide to liquidate one Sub-Fund if the net assets of such Sub-Fund have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned would justify such liquidation. All Shareholders will be notified by the Fund of any decision to liquidate the relevant Sub-Fund prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

31.3 In the same circumstances as provided above, the General Partner may, upon consultation with the relevant investment manager and/or investment advisor, decide to terminate one Sub-Fund and contribute its assets into another

existing or new Sub-Fund or into another collective investment vehicle. The contribution of the assets and liabilities of a Sub-Fund into another existing or new Sub-Fund or into another existing or new collective investment vehicle or an assimilated entity may only occur after payment of all the applicable fees and with the consent of the relevant Shareholders. The General Partner may organise the amalgamation of two or more Sub-Funds if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Sub-Funds. Affected Shareholders will be notified of any such decision and relevant information in relation to the new Sub-Fund. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed, without any fees or costs, before the amalgamation is completed.

31.4 Where assets are to be contributed to another collective investment vehicle, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Sub-Fund who expressly consent to such amalgamation. Where the General Partner does not have the authority to do so or where the General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Sub-Fund shall instead be taken at a General Meeting of the relevant Sub-Fund. In such an event, the General Meeting of the Sub-Fund shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting. Shareholders will be notified by the Fund of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Sub-Fund in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares, without any fees or costs, before the liquidation or amalgamation of the Sub-Fund takes place.

31.5 As soon as the decision to liquidate or merge a Sub-Fund is taken, the issue of Shares in such Sub-Fund is prohibited and shall be deemed void.

31.6 Each Sub-Fund may be separately dissolved without impacting any other Sub-Fund. The dissolution of the last Sub-Fund causes ipso jure the liquidation of the Fund.

Art. 32. Dissolution and Liquidation of the Fund.

32.1 The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting resolving in the conditions prescribed for the amendment of these Articles. The Fund shall also be dissolved upon dissolution of the last existing Sub-Fund.

32.2 Whenever the share capital falls below two third of the minimum capital indicated in Article 5.3 above, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting.

32.3 Whenever the share capital falls below one quarter of the minimum capital indicated in Article 5.3 above, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 25% of the Shares represented at such General Meeting.

32.4 Where the holding of a General Meeting is required in accordance with Article 32.2 above or 32.3 above, such General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the assessment that the net assets of the Fund have fallen below two third or one quarter of the legal minimum, as the case may be.

32.5 In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding on such dissolution and subject to the approval of the CSSF. The operations of liquidation will be carried out pursuant to Luxembourg applicable laws.

Art. 33. Liquidation proceeds.

33.1 The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed by the liquidator(s) to the Shareholders of the relevant Sub-Fund in accordance with the rules applicable to the allocation of profits in such Sub-Fund as referred to under Article 30 above.

33.2 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Luxembourg «Caisse de Consignation».

Art. 34. Consolidation/Splitting of Shares.

34.1 The General Partner may consolidate Shares of different Classes within a Sub-Fund or split the Shares of a Sub-Fund into two or more different Classes. A consolidation or split may also be resolved by a General Meeting of the Sub-Fund concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

Title IX - General

Art. 35. Amendments to these Articles. These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum requirements provided by the 1915 Law.

Art. 36. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2011.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the following Shares in the Fund:

1) Privium Selection Management	1 Management Share
2) Privium Selection Management	1 Ordinary Share
3) Darwin Financial Holding B.V.	29 Ordinary Shares
Total:	31 Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 4,000.

General meeting of the shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

Sole resolution

The registered office of the Company is 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Darwin Financial Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas et enregistrée sous le numéro 34316575, ayant son bureau principal Gustav Mahlerplein 3-109, 1082 MS Amsterdam,

Ici représentée par Christophe Boyer, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 8 septembre 2011; et

Privium Selection Management, une société à responsabilité limitée au capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours;

Ici représentée par Christophe Boyer, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 13 septembre 2011;

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent établir comme suit:

Titre I^{er}. Forme et Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe entre l'associé gérant commandité (l'Associé Commandité) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires et avec l'Associé Commandité, les Actionnaires), une société

en commandite par actions luxembourgeoise sous forme de société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé dénommée Privium Selection Fund SCA SICAV-SIF (ci-après le Fonds), régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) telle que modifiée, et les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut également être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux de représentation pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision de l'Associé Commandité. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou des développements ou événements militaires ou de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée.

3.2. Le Fonds ne sera pas dissout par l'effet de la mort, la suspension des droits civiques, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

3.3. Le Fonds ne prendra pas fin dans l'hypothèse de la démission, de la révocation, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité de l'Associé Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires pourra nommer un gérant intérimaire, Actionnaire ou non, sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4. Le gérant intérimaire prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, qui prendra la décision de maintenir ou non le Fonds en activité, et en cas de décision de maintenir les activités du Fonds, nommera un gérant de remplacement. Le gérant intérimaire convoquera une assemblée générale des Actionnaires dans les quinze jours de sa nomination, conformément aux procédures décrites à l'article 23 ci-dessous.

3.5. Le gérant intérimaire ne répondra que de l'exécution de son mandat.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet du Fonds est d'investir les fonds qui sont à sa disposition en toute catégorie d'actifs éligibles au sens de la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2. Le Fonds peut prendre toutes mesures et effectuer toutes les transactions qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions - Sous-fonds

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social du Fonds sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total du Fonds et de ses Sous-Fonds (tel que défini ci-dessous), le cas échéant. Le capital social initial du Fonds lors de sa constitution est égal à EUR 31.000 (trente et un mille euros) divisé en une (1) Action de Commandité sans droit de participation (l'Action de Commandité) et trente (30) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) (l'Action de Commandité, les Actions Ordinaires ainsi que toute autre Catégorie d'Actions créées et émises en conformité avec les présents Statuts sont collectivement appelées les Actions).

5.2. L'Action de Commandité est exclusivement réservée à l'Associé Commandité. Les Actions sont offertes aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (chacun un Investisseur Averti).

5.3. Le capital social minimum doit être d'un million deux cent cinquante mille euros (€1.250.000) et doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle le Fonds a été agréé conformément à la Loi de 2007.

Art. 6. Actions Ordinaires.

6.1. Vingt-neuf (29) Actions Ordinaires seront émises au profit de Darwin Financial Holding B.V. et une (1) Action Ordinaire sera émise au profit de l'Associé Commandité lors de la création du Fonds et sera obligatoirement rachetée par l'Associé Commandité, et le prix de souscription sera reversé au détenteur de telles Actions Ordinaires, immédiatement après la première émission d'Actions du premier Sous-Fonds et sous réserve qu'au moins trente (30) Actions de cette sorte aient été émises.

Art. 7. Sous-Fonds.

7.1. Le Fonds est composé d'un ou plusieurs sous-fonds (collectivement les Sous-Fonds et individuellement un Sous-Fonds), conformément à l'article 71 de la Loi de 2007, chacun d'eux constituant un ensemble d'actifs distincts, géré dans

l'intérêt exclusif des Actionnaires Commanditaires de ce Sous-Fonds. Un premier Sous-Fonds sera créé endéans six (6) mois de la constitution du Fonds. Le nom de chaque Sous-Fonds comprendra la première partie du nom du Fonds, suivi de la dénomination que l'Associé Commandité déterminera à sa seule discrétion.

7.2. L'Associé Commandité peut, à tout moment, créer de nouveaux Sous-Fonds et en déterminer le nom et les caractéristiques spécifiques (y compris, entre autres, les objectifs, politique, stratégie et/ou restrictions d'investissement, structure spécifique de frais, devise de référence) qui seront décrits plus précisément dans le mémorandum de placement privé du Fonds tel que modifié et mis à jour de temps à autre (le Mémorandum de Placement Privé), et seront entièrement décrits dans la Partie II du Mémorandum de Placement Privé (les Spécifications du Sous-Fonds), qui est partie intégrante du Mémorandum de Placement Privé pour considération du Sous-Fonds en question.

7.3. Le Fonds est une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois et en conformité avec les dispositions de l'article 71 de la Loi de 2007, les actifs de n'importe quel Sous-Fonds donné ne sont disponibles qu'aux fins de satisfaire les dettes, les obligations et engagements se rapportant à ce Sous-Fonds. Entre Actionnaires, chaque Sous-Fonds est traité comme une entité distincte.

Art. 8. Classes d'Actions. L'Associé Commandité peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (collectivement les Classes et individuellement une Classe) pour chaque Sous-Fonds, auxquelles pourront être attachés différents droits et obligations en ce qui concerne les investisseurs éligibles, les droits aux profits et aux revenus, les caractéristiques de rachat, les obligations quant aux publications de rapports et/ou de frais et coûts, tels que décrits dans les Spécifications du Sous-Fonds.

Art. 9. Forme des Actions.

9.1. Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

9.2. Toutes les Actions émises par le Fonds seront inscrites dans un registre des Actions qui sera conservé au siège social du Fonds, ce registre des Actions contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile élu, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'Action.

9.3. L'inscription du nom d'un Actionnaire au registre des Actions établira son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats concernant cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat sur demande.

9.4. Les Actionnaires habilités à recevoir des Actions nominatives fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et notices pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actions.

9.5. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Fonds peut en faire mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée comme celle du siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par le Fonds de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie au Fonds par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse telle que mentionnée au registre des Actions par notification écrite envoyée au siège social du Fonds ou à toute autre adresse fixée de temps à autre par le Fonds.

9.6. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cet actionnariat vis-à-vis du Fonds. L'Associé Commandité peut suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette/ces Action(s) jusqu'à ce qu'un tel mandataire soit régulièrement désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une personne, le propriétaire enregistré en premier dans le registre sera réputé être le représentant de tous les copropriétaires et sera seul autorisé à être traité comme propriétaire de cette Action à toutes fins, y compris, sans limitation, pour la réception de convocations du Fonds.

9.7. Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à la troisième décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote mais donneront le droit de participer de façon proportionnelle aux actifs nets se rapportant à la Classe d'Actions concernée.

9.8. Les paiements de dividendes aux Actionnaires seront effectués, le cas échéant, par virement bancaire ou par chèque envoyés à leur adresse mentionnée dans le registre des Actions.

Art. 10. Emission et Souscription des Actions.

10.1. Les Actions ne pourront être souscrites que par les investisseurs ayant le statut d'Investisseur Averti. Le respect des conditions de ce statut par chaque investisseur sera vérifié par l'Associé Commandité ou par tout mandataire auquel cette fonction aura été déléguée par l'Associé Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Commandité.

10.2. Les investisseurs qui désirent souscrire à des Actions d'un Sous-Fonds devront signer un contrat de souscription (le Contrat de Souscription) qui sera signé par l'Associé Commandité après acceptation. Les investisseurs s'engagent donc à souscrire et à accepter les Actions conformément aux Statuts, ainsi qu'aux termes et conditions décrits dans le Mémorandum de Placement Privé.

10.3. L'Associé Commandité est autorisé à émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions supplémentaires de toute Classe et de tout Sous-Fonds, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque nouvelle Action émise, d'une Classe ou d'un Sous-Fonds spécifique, confère à son pro-

préataire les mêmes droits et obligations que les propriétaires des Actions existantes appartenant à la même Classe du même Sous-Fonds.

10.4. Aucune Action de Commandité supplémentaire ne pourra être émise.

10.5. Les Actions peuvent être désignées par série (chacune, une Série), chacune d'elle correspondant à une période d'émission spécifique, ainsi que cela résulte pour chaque Classe des Spécifications du Sous-Fonds y afférentes. Les Actions de chaque Série d'une Classe particulière auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chacune des autres Séries se rapportant à la même Classe, la seule différence résidant en leur date d'émission et donc en ce qui concerne les droits et obligations correspondant à cette date d'émission.

10.6. Les Actions seront sans valeur nominale.

10.7. L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (ce qui comprend la signature des documents de souscription et la fourniture de toute information que l'Actionnaire Commandité jugera pertinente) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de souscription pour un Sous-Fonds spécifique et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Mémoire de Placement Privé et, plus précisément, des Spécifications du Sous-Fonds en question.

10.8. Le prix d'émission des Actions est déterminé par l'Associé Commandité Classe par Classe ainsi que décrit précisément dans les Spécifications du Sous-Fonds y afférentes.

10.9. Les Actions seront attribuées uniquement après acceptation de la souscription et contre le paiement d'au moins 5% du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué dans les conditions et endéans les délais déterminés par l'Associé Commandité dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

10.10. L'Associé Commandité peut convenir de l'émission d'Actions en contrepartie d'apports en nature, dans le respect des conditions établies par le droit luxembourgeois.

10.11. Si un investisseur ne satisfait pas aux exigences de paiement décrites de façon précise dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent, il sera en défaut et s'exposera aux conséquences fixées pour chaque Sous-Fonds et décrites dans les Spécifications du Sous-Fonds.

10.12. L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir dûment autorisé, ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions à émettre, et à les délivrer.

Art. 11. Transfert des Actions.

11.1. Les Actions sont généralement librement transférables entre Investisseurs Avertis mais sous réserve des conditions au transfert fixées dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

11.2. Tout transfert d'Actions nominatives sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes détenant des procurations valables pour agir à cet effet. Conformément à l'article 11.1 ci-dessus, tout transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actionnaires, cette inscription sera signée par l'Associé Commandité ou par tout responsable du Fonds ou par toute autre personne dûment autorisée par l'Associé Commandité.

11.3. L'Action de Commandité est exclusivement et obligatoirement transférable en cas de remplacement de l'Associé Commandité conformément à l'article 3.3. ci-dessus.

Art. 12. Rachat d'Actions.

12.1. Le rachat de certaines Classes d'Actions dans certains Sous-Fonds peut être autorisé, pour chaque Classe d'Actions tel qu'établi dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

12.2. L'Associé Commandité peut, au moyen d'une notice de rachat, décider de racheter des Actions d'un Actionnaire, cet Actionnaire sera dans l'obligation de vendre ses Actions au Fonds aux conditions déterminées conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé et, plus précisément, dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

Art. 13. Conversion des Actions.

13.1. La conversion des Actions d'un Sous-Fonds donné en Actions d'un autre Sous-Fonds ou la conversion (ou l'échange) d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe au sein du même Sous-Fonds ou de Sous-Fonds différents n'est pas permise, à moins qu'elle ne soit autorisée Sous-Fonds par Sous-Fonds, ainsi que Classe par Classe, tel que décrit dans les Spécifications des Sous-Fonds pertinents.

13.2. L'Action de Commandité n'est pas convertible.

Titre III. Valeur nette d'inventaire

Art. 14. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

14.1. La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Série au sein d'une Classe et d'un Sous-Fonds (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) est la valeur obtenue en divisant le total de l'actif net du Fonds attribuable à chaque Série d'une Classe d'Action spécifique au sein de ce Sous-Fonds, qui est la valeur de la part d'actifs diminuée de la part du passif de cette Classe au jour d'évaluation (telle que défini ci-dessous), par le nombre total d'Actions de la Série de la Classe

pertinente au sein du Sous-Fonds. La valeur des actifs nets de chaque Sous-Fonds est égale à la différence entre la valeur des actifs et du passif de ce Sous-Fonds. La valeur de l'actif net est calculée dans la devise de référence de cette Classe et peut être exprimée dans toutes autres devises que l'Associé Commandité peut désigner. La valeur de l'actif net de chaque Sous-Fonds est calculée dans la devise de référence de ce Sous-Fonds.

14.2. Le total des actifs nets du Fonds correspond à la somme des actifs nets de tous les Sous-Fonds et des actifs alloués aux Actions Ordinaires (s'il y en a) et de l'Action de Commandité.

14.3. Les actifs du Fonds comprennent pour chaque Sous-Fonds:

1. tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;
2. toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (y compris le montant de titres vendus mais non livrés);
3. tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur du Fonds;
4. tous les intérêts courus attachés aux éléments d'actifs porteurs d'intérêts, excepté si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;
5. tous les dividendes en action, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par le Fonds pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition du Fonds;
6. les frais d'établissement du Fonds, notamment le coût d'émission et de distribution des Actions du Fonds, pour autant que ces frais n'aient pas été amortis et pour autant que le Fonds en soit remboursé;
7. les coûts marketing et de distribution du Sous-Fonds pertinent, qui peuvent être amortis (eu égard à la comptabilité du Sous-Fonds uniquement) également sur une période allant jusqu'à 5 (cinq) ans, tel que déterminé dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinentes;
8. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles le Fonds, a une position ouverte; et
9. tous autres éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, incluant les frais payés d'avance.

14.4. La valeur de ces actifs peut être déterminée à la juste valeur en tenant compte des principes suivants:

1. la valeur de tous les avoirs en caisse ou dépôt, créances, bons et acomptes à recevoir, dépenses avancées, distributions en espèces et intérêts déclarés ou échus susmentionnés et non encore encaissés seront considérés pour leur montant total, à moins qu'un tel montant soit peu susceptible d'être payé ou reçu en totalité, auquel cas, si l'Associé Commandité le décide, la valeur en sera réduite par une remise considérée comme appropriée et reflétant la réalité;
2. les titres cotés en bourse et négociés principalement sur un ou plusieurs marchés reconnus seront évalués à leur dernier prix de marché connu le jour de la date d'évaluation.
3. les investissements dans les organismes de placement collectif sous-jacents sont pris à leur dernière VNI officielle connue à Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Sous-Fonds concerné. Si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur des actifs, alors le prix sera déterminé par l'Associé Commandité sur la base de la juste valeur. Les investissements dont le prix fait l'objet de propositions et d'offres sont évalués au prix moyen, si l'Associé Commandité n'en décide pas autrement;
4. les titres non cotés pour lesquels des cotations sur les marchés de gré à gré sont aisément disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est supposé être un marché de gré à gré) seront évalués à un prix équivalent au dernier prix connu fournis par les services de cotations reconnus ou les courtiers;
5. tous les autres titres non cotés en bourse, les autres titres, instruments ou investissements pour lesquels des cotations sur un marché sérieux n'est pas disponible, les titres, les instruments ou investissements pour lesquels l'Associé Commandité détermine discrétionnairement que les méthodes d'évaluation précitées ne représentent pas la juste valeur de ces titres, instruments ou investissements seront évalués par l'Associé Commandité soit sur base du coût pour le Sous-Fonds, soit de bonne foi en utilisant les méthodes considérées comme appropriées.

Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Sous-Fonds concerné ou en Euro devront être convertis sur la base du taux de change en vigueur au Jour d'Évaluation concerné. Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en fonction de procédures établies par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut, à son entière discrétion, autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif du Fonds.

14.5. Les dettes du Fonds incluront, pour chaque Sous-Fonds:

1. tous les prêts, effets et comptes à payer;
2. tous les intérêts échus sur les prêts (y compris les commissions à avancer pour l'engagement de tels prêts);
3. toutes les dépenses échues ou à payer (notamment les dépenses administratives, les frais d'audit et de gestion, y compris les primes et bonus, les frais de garde et les commissions des domiciliaires);
4. toutes les dettes connues, présentes ou futures, notamment toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent incluant le montant de toutes distributions non encore payées déclaré par le Fonds, pour chaque Sous-Fonds;

5. une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et les revenus jusqu'au jour de calcul, telle que déterminée de temps à autre par le Fonds, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par l'Associé Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Associé Commandité pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités probables du Fonds;

6. tous les autres engagements de quelque sorte et nature que ce soit, conformément aux principes comptables généralement admis; et

7. les coûts et débours de tous comités encourus du fait de la poursuite de l'activité du Fonds (le cas échéant) et les assemblées d'actionnaires.

14.6. Pour la détermination du montant de ce passif, l'Associé Commandité devra, au vu des dépenses à la charge de l'Associé Commandité déduites de sa commission de gestion, prendre en compte toutes les dépenses à payer par le Fonds qui incluront les frais d'établissement, commissions, dépenses, décaissements, débours à payer à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, à sa société de gestion ainsi qu'à tout autre agent employé par le Fonds, la rémunération des administrateurs et leurs frais raisonnables, polices d'assurance et les coûts raisonnables de voyage liés aux réunions de l'Associé Commandité et du comité d'investissement, honoraires et frais pour des services juridiques ou d'audit, tous coûts et frais liés à l'enregistrement du Fonds et au maintien de cet enregistrement auprès de toute agence gouvernementale, ou marché financier au Grand Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, droits d'utilisation des licences pour l'usage de différents indices, frais de publication et de reporting, y compris les frais de la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Mémoire de Placement Privé, de documents de vente explicatifs additionnels, rapports périodiques ou d'enregistrement, frais de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et de toute information concernant la valeur estimée du Fonds, frais d'impression de certificats s'il y en existe, coûts de tous rapports aux Actionnaires, frais de convocation et de tenue des assemblées d'Actionnaires, de l'Associé Commandité et des comités, tous impôts, taxes, droits d'enregistrement, ou impositions similaires, ainsi que tous les autres coûts de fonctionnement, y compris les frais liés à l'achat et à la vente des actifs, les frais de transaction, le coût de publication du prix d'émissions et de rachats des Actions, intérêts, frais de courtage et frais bancaires, frais postaux, primes d'assurance, frais de téléphone et de télex. Le Fonds peut s'acquitter de ses dépenses administratives ou autres dépenses de nature récurrente sur base d'un montant estimé au prorata sur une période annuelle ou autre.

14.7. Les actifs et passifs des différents Sous-Fonds ou des différentes Classes au sein du même Sous-Fonds seront affectés comme suit:

1. les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Sous-Fonds et d'une Classe, le cas échéant, seront inscrits dans les comptes du Fonds se rapportant au Sous-Fonds et à la Classe pertinent, le cas échéant.

2. quand un actif provient d'un autre actif, cet actif sera inscrit dans les comptes du Fonds relativement au même Sous-Fonds et d'une Classe, le cas échéant, que l'actif duquel il provient et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée audit Sous-Fonds et à la Classe en question.

3. quand le Fonds encourt une dette en relation avec un actif d'un Sous-Fonds particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, ou à une mesure prise en rapport avec un actif d'un Sous-Fonds particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, cette dette doit être attribuée au Sous-Fonds et à la Classe concernés, le cas échéant.

4. à la date de référence pour la détermination du droit d'une personne à recevoir un dividende déclaré sur les Actions d'un Sous-Fonds particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, les actifs de ce Sous-Fonds et de cette Classe particulière, le cas échéant, seront diminués du montant de ces dividendes; et

5. au cas où un actif ou un élément du passif du Fonds ne peut être considéré comme attribuable à un Sous-Fonds particulier et à une Classe particulière, le cas échéant, cet actif ou cet élément du passif sera attribué à tous les Sous-Fonds et Classes, le cas échéant, en proportion de la VNI de chaque Sous-Fonds et Classes, le cas échéant, ou d'une autre manière que l'Associé Commandité déterminera de bonne foi.

14.8. Pour le calcul de la VNI:

1. les Actions à racheter en conformité avec les dispositions du Mémoire de Placement Privé seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment suivant immédiatement celui déterminé par l'Associé Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis cet instant jusqu'à son paiement par le Fonds, leur prix sera considéré comme une dette du Sous-Fonds et de la Classe en question, le cas échéant;

2. les Actions à émettre seront considérées comme étant émises depuis le moment précisé par l'Associé Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis ce moment jusqu'à sa réception par le Sous-Fonds et par la Classe en question, le cas échéant, le prix sera considéré comme une dette envers le Sous-Fonds et la Classe en question, le cas échéant;

3. tous les investissements, les avoirs en caisse et les autres actifs exprimés dans une devise autre que celle dans laquelle la VNI du Sous-Fonds concerné et de la Classe concernée est calculée devront être évalués après avoir pris en compte le taux de change qui prévaut sur le marché principal de tels actifs au jour de marché précédant l'évaluation;

4. lorsqu'à la date d'évaluation le Fonds s'est engagé par contrat à:

a. acquérir tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet élément d'actif sera inscrite comme dette du Sous-Fonds et de la Classe en question le cas échéant, et la valeur de cet élément d'actif à acquérir sera inscrite comme actif du Sous-Fonds et de la Classe en question le cas échéant;

b. vendre tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à encaisser pour cet élément d'actif sera inscrite à l'actif du Sous-Fonds et de la Classe en question, le cas échéant, et l'élément d'actif à délivrer ne sera pas inclus dans les actifs du Fonds; et

5. sous réserve néanmoins que si la valeur ou la nature exacte d'une telle contrepartie ou d'un tel élément d'actif n'est pas connue au moment de l'évaluation, la valeur sera estimée par l'Associé Commandité de bonne foi.

14.9. La devise de référence du Fonds est l'Euro (EUR). Chaque Sous-Fonds (et chaque Classe au sein de chaque Sous-Fonds) peut avoir une devise de référence différente. La VNI des Actions de chaque Sous-Fonds est exprimée dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné au sein de chaque Sous-Fonds, la VNI de chaque Classe est, le cas échéant, exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée, ainsi qu'il est décrit plus avant dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

14.10. L'Associé Commandité a adopté une politique d'évaluation des investissements du Fonds à la juste valeur (fair value). L'Associé Commandité, à sa seule discrétion et de bonne foi, peut autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur (fair value) de certains actifs du Fonds.

14.11. Les éléments d'actif et du passif exprimés dans une devise autre que la devise de référence d'un Sous-Fonds seront convertis sur base du taux de change ayant cours au Jour d'Evaluation pertinent (tel que défini dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent). Si un tel taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou selon une procédure fixée par l'Associé Commandité.

14.12. En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la VNI par l'Associé Commandité, ou par l'Agent d'Administration sera définitive et liera le Fonds ainsi que les Actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 15. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Emission, Rachat et Conversion d'Actions.

15.1. L'évaluation des actifs de chaque Sous-Fonds et le calcul de la VNI par Action seront effectués par l'Associé Commandité ou par l'agent nommé à cet effet sous la supervision de l'Associé Commandité, à la fréquence déterminée par les Spécifications du Sous-Fonds pertinent (un Jour d'Évaluation).

15.2. Le Fonds peut temporairement suspendre la détermination de la VNI ainsi que l'émission, la conversion et le rachat de toute Classe d'Action de tout Sous-Fonds dans les cas suivants, et dans ces cas, tel qu'autorisé par les Spécifications du Sous-Fonds en question:

a. pendant toute période durant laquelle les principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables à ce Sous-Fonds à un certain moment est cotée ou négociée, sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements du Fonds attribuables à un Sous-Fonds coté sur ces marchés; ou

b. pendant l'existence d'un état des affaires constituant une urgence de l'avis de l'Associé Commandité, et ayant pour conséquence de rendre la cession ou l'évaluation des actifs dont le Fonds est propriétaire et attribuables à un tel Sous-Fonds malaisée; ou

c. durant la survenance d'une panne des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur de tout investissement du Fonds attribuable à ce Sous-Fonds ou du prix ou des valeurs actuels sur les bourses d'échange ou autres marchés pour les actifs attribuables à ce Sous-Fonds; ou

d. pour toute autre raison, les prix des investissements appartenant au Fonds et attribuables à ce Sous-Fonds ne peuvent être rapidement et précisément établis; ou

e. pendant toute période durant laquelle l'Associé Commandité n'est pas en mesure de rapatrier des fonds aux fins d'effectuer les paiements de rachat d'Actions de ce Sous-Fonds, ou durant laquelle tout transfert de fonds qui se rapporte à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus au titre du rachat d'Actions ne peuvent être effectués à un taux de change normal de l'avis de l'Associé Commandité.

15.3. Aucune Action ne peut être émise, convertie ou rachetée lors d'une telle suspension.

15.4. Dans l'hypothèse où cela est possible, toutes les mesures raisonnables seront prises afin de mettre fin le plus rapidement possible à toute période de suspension.

Titre IV. Administration

Art. 16. Gestion.

16.1. Le Fonds sera administré par l'Associé Commandité qui sera l'associé indéfiniment responsable et qui sera personnellement, solidairement et conjointement tenu, avec le Fonds, de toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs du Fonds. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir d'une manière ou en une capacité autre que celle d'exercer leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront dans ce cas uniquement responsables à hauteur de leurs engagements ou participations en capital au Fonds conformément à l'Article 10 ci-dessus.

16.2. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à

l'assemblée générale des Actionnaires, à tout moment en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement du Fonds.

16.3. L'Associé Commandité peut être révoqué de ses fonctions de gérant du Fonds par un vote des Actionnaires représentant une majorité de 75% (soixante-quinze pourcent) des voix exprimées à une assemblée générale des actionnaires lorsqu'au moins 66% des droits de vote sont représentés, lors de la survenance de l'un des événements suivants:

(i) toute action de l'Associé Commandité ou de toute personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué une partie de ses fonctions, qui a été jugée par un arbitre ou un tribunal compétent dans une décision définitive constituer une fraude et à laquelle il n'est pas remédié dans les 60 (soixante) jours à compter de la notification à l'Associé Commandité; ou

(ii) la détermination par un arbitre ou un tribunal compétent que l'Associé Commandité, ou toute personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué une partie de ses fonctions a, intentionnellement ou par négligence grave, commis une violation de l'une ou de plusieurs dispositions des Documents du Fonds, à laquelle il n'a pas été remédié dans les 60 (soixante) jours à compter de la notification de l'Associé Commandité.

Le consentement de l'Associé Commandité n'est pas requis pour cette résolution.

16.4. L'Associé Commandité peut, sous sa pleine responsabilité, être assisté, dans sa mission de gestion des actifs du Fonds, par un ou plusieurs gestionnaires et/ou conseillers en investissement ou peut déléguer ses pouvoirs de gestion des actifs du Fonds ou d'un Sous-Fonds spécifique à un ou plusieurs agents.

Art. 17. Pouvoir de signature.

17.1. Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagé par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres personnes à auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 18. Délégation de pouvoir.

18.1. L'Actionnaire Commandité peut nommer des fondés de pouvoir, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs que le Fonds estime nécessaires à son fonctionnement et sa gestion ou à ceux d'un Sous-Fonds. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les directeurs ne sont pas nécessairement Actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les directeurs auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité pourra de plus nommer d'autres agents, membres ou non de l'Associé Commandité et qui auront les pouvoirs fixés par l'Associé Commandité.

18.2. L'Associé Commandité peut à tout moment créer un ou plusieurs comités composés de membres de l'Associé Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 19. Politiques d'Investissement et Restrictions.

19.1. L'Associé Commandité, dans le respect du principe de diversification des risques et conformément au Mémoire de Placement Privé, a le pouvoir de déterminer les politiques et les stratégies d'investissement de chaque Sous-Fonds du Fonds, ainsi que la conduite de la gestion et des opérations du Fonds, dans le respect des restrictions qu'il aura fixées conformément aux lois et règlements applicables.

19.2. Le Fonds peut employer pour chaque Sous-Fonds, les techniques et instruments se rapportant aux titres négociables, aux devises et à tous autres actifs financiers ou instruments aux fins de couverture, tel que déterminé dans les Spécifications des Sous-Fonds.

Art. 20. Conflit d'Intérêts.

20.1. Aucun contrat ni aucune transaction entre le Fonds et d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeur de l'Associé Commandité aurait un intérêt quelconque ou soit administrateur, associé, dirigeant ou employé dans cette autre société ou entreprise. Un administrateur de l'Associé Commandité qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle le Fonds conclut des contrats ou avec laquelle il est en relations d'affaires ne sera pas, à raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette affaire.

20.2. Au cas où un administrateur de l'Associé Commandité aurait dans une affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, cet administrateur devra en informer l'Associé Commandité et ne délibérera ni ne prendra part au vote se rapportant à cette affaire, et l'assemblée générale des Actionnaires suivante devra en être informée.

20.3. Le conflit d'intérêts visé au paragraphe précédent, ne comprend pas les relations ou intérêts dans toute affaire, position ou transaction auxquelles les initiateurs, le gestionnaire, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé Commanditaire pourra désigner de temps à autre à sa libre appréciation prennent part.

Art. 21. Indemnisation.

21.1. Le Fonds doit indemniser tout membre du conseil de gérance de l'Associé Commandité, l'Associé Commandité, le(s) conseiller(s) en investissement, le(s) gestionnaire(s), la banque dépositaire, l'agent d'administration, l'agent de tenue du registre et de transfert et leurs affiliés, aussi bien que tout préposé et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs contre les dépenses raisonnables encourues par eux en relation avec une action, un procès ou une procédure dont ils peuvent devenir partie du fait d'être ou d'avoir été membre du conseil de gérance de l'Associé

Commandité, l'Associé Commandité, le(s) conseiller(s) en investissement, le(s) gestionnaire(s) en investissement, la banque dépositaire, l'agent d'administration, l'agent de tenue du registre et de transfert et leur affilié ou préposé, ou, à sa demande, être ou d'avoir été membre de toute autre entité dans laquelle le Fonds ou un Sous-Fonds est un investisseur ou créancier et de laquelle ils ne sont pas en droit d'être indemnisés, excepté en ce qui concerne ce pour quoi ils peuvent être finalement déclarés responsable en raison d'une faute volontaire, mauvaise foi ou faute grave; dans le cadre d'une transaction, une indemnisation peut uniquement être donnée en ce qui concerne ce qui est couvert par cette transaction dans la mesure où le Fonds est informé par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis une telle faute volontaire, mauvaise foi ou faute grave.

21.2. L'Associé Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Associé Commandité ou membre du conseil de gérance de ce dernier en conformité avec cet Article pourront être avancées au dirigeant indemnisé, sous réserve que cette personne remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas agi avec la diligence nécessaire pour pouvoir prétendre à l'indemnisation.

21.3. Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels tout dirigeant pourrait prétendre.

Titre V. Assemblées générales

Art. 22. Pouvoirs et Droits de vote.

22.1. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée (une Assemblée Générale) représente la totalité des Actionnaires du Fonds. Toute résolution requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

22.2. Chaque Action donne droit à un (1) vote lors de toute Assemblée Générale. Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et les droits de vote attachés à ces fractions d'Actions seront en proportion de cette fraction.

Art. 23. Convocation et Participation.

23.1. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue chaque année au siège social du Fonds ou à toute autre adresse à Luxembourg précisée dans la convocation. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir le 8^{ème} jour du mois de mai à 11h00 (heure de Luxembourg), sauf si ce jour n'est pas un jour ouvrable, auquel cas, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

23.2. Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux délais et la procédure de convocation, ainsi qu'à la conduite des assemblées générales s'appliquent aux Assemblées Générales du Fonds sauf disposition contraire des présents Statuts.

23.3. L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunira sur convocation écrite de l'Associé Commandité énonçant l'ordre du jour et envoyée aux Actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant la date de l'assemblée. L'Associé Commandité peut déterminer toutes conditions à remplir par les Actionnaires afin de pouvoir prendre part à cette Assemblée Générale.

23.4. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

23.5. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social du Fonds peuvent exiger que l'Associé Commandité convoque une Assemblée Générale.

23.6. Un Actionnaire peut donner procuration écrite à une autre personne (Actionnaire ou non) pour le représenter à une Assemblée Générale.

23.7. Chaque Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

23.8. Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote mis à leur disposition par le Fonds. Les formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases autorisant soit (a) un vote en faveur, (b) un vote contre, ou (c) une abstention. Les formulaires de vote doivent être retournés par les Actionnaires au siège social du Fonds. Seuls les formulaires de vote reçus préalablement à l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention sont nuls.

Art. 24. Quorum et Règles de majorité.

24.1. Sauf disposition contraire dans la loi ou ces Statuts, les résolutions des Assemblées Générales sont adoptées à la majorité simple sans tenir compte de la proportion du capital social représenté, étant entendu qu'une résolution ne sera valablement prise qu'avec l'approbation de l'Associé Commandité.

24.2. L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié du capital social au moins est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, ainsi que le texte de toutes les modifications proposées à l'objet ou à la forme du Fonds. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée par publications publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée

Générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion du capital social représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par deux tiers des droits de vote au moins, étant entendu que l'Associé Commandité détient un droit de véto.

24.3. Au cas où l'Assemblée Générale est convoquée pour décider de la révocation de l'Associé Commandité ou de la conclusion d'un contrat entre le Fonds et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité devra s'abstenir de voter et renoncera à son droit de véto, étant seulement autorisé à informer les Actionnaires de son opinion quant à la résolution.

24.4. La nationalité du Fonds et l'engagement de chaque Actionnaire ne peuvent être modifiés par les Actionnaires qu'à l'unanimité.

24.5. L'Assemblée Générale ne doit adopter et ratifier de mesures affectant les intérêts du Fonds vis-à-vis des tiers ou modifier les présents Statuts qu'avec l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 25. Bureau et Procès-verbal.

25.1. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée et désignée par celui-ci.

25.2. Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur, élu par l'Assemblée Générale.

Art. 26. Assemblées Générales des Sous-Fonds.

26.1. L'Associé Commandité peut, à tout moment, convoquer une assemblée générale des Actionnaires d'un ou plusieurs Sous-Fonds spécifique(s) afin de se prononcer sur un sujet qui relève exclusivement de ce(s) Sous-Fonds.

26.2. Les dispositions légales ainsi que les dispositions des Statuts relatives aux assemblées générales des Actionnaires du Fonds s'appliquent dans la mesure du possible mutatis mutandis aux assemblées générales des Actionnaires d'un ou plusieurs Sous-Fonds spécifique(s).

Titre VI - Comptes - Distributions

Art. 27. Exercice social et Comptes.

27.1. L'exercice social du Fonds commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

27.2. Chaque année, l'Associé Commandité prépare le rapport annuel conformément à la Loi de 2007. Ce rapport annuel doit comprendre un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultats, un rapport sur les opérations de l'année financière précédente ainsi que toutes informations significatives.

27.3. Les comptes annuels seront approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 28. Devise de référence.

28.1. Le Fonds préparera des comptes consolidés en euro. Pour la détermination du capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Sous-Fonds seront, s'ils ne sont pas dénommés en euro, convertis en euro et le capital social sera équivalent à la somme des actifs nets de tous les Sous-Fonds.

Art. 29. Réviseur d'Entreprises.

29.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé Commandité et rémunéré par le Fonds.

29.2. Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Art. 30. Distributions.

30.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvera l'attribution des bénéfices proposée par l'Associé Commandité conformément aux règles fixées par le Mémoire de Placement Privé et, plus particulièrement par chacune des Spécifications des Sous-Fonds.

30.2. L'Associé Commandité peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intermédiaires à tout moment sauf disposition contraire du Mémoire de Placement Privé et plus particulièrement des Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

30.3. Les distributions seront payées en euro ou dans la devise de référence d'un Sous-Fonds en temps et au lieu que l'Associé Commandité désignera de temps à autre.

30.4. Aucune distribution ne peut être faite qui pourrait avoir pour conséquence que la VNI du Fonds tombe en dessous du capital minimum requis par la Loi de 2007, ainsi qu'il est fixé à l'article 5.3 ci-dessus.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 31. Terme, Liquidation et Fusion de Sous-Fonds.

31.1. Les Sous-Fonds peuvent être créés pour une durée indéterminée ou fixe comme indiqué dans le Mémoire de Placement Privé ainsi que dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent. Lorsqu'un Sous-Fonds est créé pour une période fixe, il prendra fin automatiquement à la date d'échéance prévue dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

31.2. L'Associé Commandité peut aussi décider de liquider un Sous-Fonds si les actifs nets de ce Sous-Fonds ont diminué jusqu'au-dessous de, ou n'ont pas atteint, le montant fixé par l'Associé Commandité comme étant le niveau minimum auquel le Sous-Fonds peut opérer d'une façon économiquement efficace, ou si un changement dans la situation politique ou économique relative au Sous-Fonds justifie une telle liquidation. Tous les Actionnaires se verront notifier par le Fonds de toute décision de liquider le Sous-Fonds concerné avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons entraînant la décision de liquidation, ainsi que les procédures applicables aux opérations de liquidation.

31.3. Dans les mêmes circonstances que celles mentionnées ci-dessus, l'Associé Commandité peut, après consultation du gestionnaire des investissements et/ou du conseil en investissements, décider de mettre fin à un Sous-Fonds et d'apporter ses actifs à un autre Sous-Fonds existant ou nouveau, ou à un autre véhicule de placement collectif. L'apport des actifs et passifs d'un Sous-Fonds à un autre Sous-Fonds existant ou nouveau ou à un autre véhicule de placement collectif existant ou nouveau ou à une entité assimilée, ne peut intervenir qu'après paiement de tous les honoraires applicables et avec le consentement des Actionnaires pertinents. L'Associé Commandité peut organiser la fusion de deux ou plusieurs Sous-Fonds s'il est d'avis que cela est dans l'intérêt des Actionnaires des Sous-Fonds concernés. Les Actionnaires affectés par cette mesure se verront notifier une telle décision et les informations relatives au nouveau Sous-Fonds. Les notifications seront faites au moins un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux Actionnaires de demander à ce que leurs Actions soient rachetées, sans frais ni coûts, avant que la fusion ne soit réalisée.

31.4. Lorsque les actifs vont être apportés à un autre véhicule de placement collectif, la fusion ne liera que les Actionnaires du Sous-Fonds concerné qui ont expressément consenti à une telle fusion. Lorsque l'Associé Commandité n'a pas l'autorité de le faire ou lorsque l'Associé Commandité est d'avis que la décision doit être soumise à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner un Sous-Fonds sera prise par l'Assemblée Générale du Sous-Fonds concerné et non par l'Associé Commandité. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale du Sous-Fonds sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit nécessaire et la dissolution peut être décidée par approbation des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires se verront notifier par le Fonds toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant la date effective de la liquidation ou de la fusion du Sous-Fonds afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais ni coûts, avant que la liquidation ou la fusion du Sous-Fonds n'ait lieu.

31.5. Dès que la décision de liquider ou de fusionner un Sous-Fonds est prise, l'émission d'Actions de ce Sous-Fonds est interdite et sera considérée comme nulle.

31.6. Chaque Sous-Fonds peut être dissout séparément, sans que cela ait une influence sur un autre Sous-Fonds. La dissolution du dernier Sous-Fonds entraîne de plein droit la liquidation du Fonds.

Art. 32. Dissolution et Liquidation du Fonds.

32.1. Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions fixées pour la modification de ces Statuts. Le Fonds sera également dissout par la dissolution du dernier Sous-Fonds existant.

32.2. Lorsque le capital social devient inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 ci-dessus, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Associé Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à une telle Assemblée Générale.

32.3. Lorsque le capital social devient inférieur au quart du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Associé Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires possédant 25% des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

32.4. Lorsque la tenue d'une Assemblée Générale est requise conformément à l'article 32.2 ou 32.3 ci-dessus, cette Assemblée Générale doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante jours à compter du moment où l'on constate que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du capital social minimum, le cas échéant.

32.5. En cas de dissolution du Fonds, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui décide la dissolution et soumis à l'approbation de la CSSF. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec le droit luxembourgeois.

Art. 33. Boni de Liquidation.

33.1. Le boni de liquidation net correspondant à chaque Sous-Fonds sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires du Sous-Fonds concerné conformément aux règles applicables à la distribution des dividendes de chaque Sous-Fonds décrit à l'article 29 ci-dessus.

33.2. Tout boni de liquidation qui ne peut être distribué à ses bénéficiaires lors de la mise en œuvre de la liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Art. 34. Consolidation/Division d'Action.

34.1. L'Associé Commandité peut consolider les Actions de différentes Classes à l'intérieur d'un Sous-Fonds ou diviser les Actions d'un Sous-Fonds en deux ou plusieurs Classes. Une consolidation ou une division peut aussi être décidée par

l'Assemblée Générale du Sous-Fonds concerné à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Titre VIII. Général

Art. 35. Modifications des Statuts.

35.1. Ces Statuts ne pourront être modifiés que par une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 36. Loi Applicable.

36.1. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2011.

2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les Actions suivantes du Fonds:

1) Privium Selection Management	1 Action de Commandité
2) Privium Selection Management	1 Action Ordinaire
3) Darwin Financial Holding B.V.	29 Actions Ordinaires
Total:	31 Actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000) est dès à présent à la libre disposition du Fonds, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Déclarations

Le soussigné notaire déclare que les conditions prévues par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses amendements, ont été observés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 4.000.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le siège social du Fonds est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; et à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celui-ci a signé, avec Nous, le notaire, cet acte original.

Signé: C. BOYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41009. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130928/1251.

(110150775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Aircraft Solutions Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.468.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2011109685/15.

(110124614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Aircraft Solutions Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 60.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.076.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2011109686/15.

(110124619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Aqua-Rend, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.567.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 11 juillet 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Eric Nols et Vincent Planche ainsi que Madame Angélique Mandervelt, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Pour AQUA-REND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011109694/19.

(110123972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Aircraft Solutions Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.676.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2011109687/15.

(110124623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Aircraft Solutions Lux IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.056.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2011109688/15.

(110124628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Adex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.622.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 18 juillet 2011 que les Administrateurs ont nommé aux fonctions d'administrateur-délégué Madame Eva RODICK, designer, née le 7 avril 1975 à Alexandrowka (Russie), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Madame Eva RODICK pourra engager la société par sa signature individuelle.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Le Conseil d'Administration a pris note de la nouvelle adresse de l'administrateur Madame Eva Rodick, qui demeure professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Eva Rodick

Référence de publication: 2011109693/18.

(110124447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Aircraft Solutions Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.154.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré a l'adresse suivante:

5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2011109689/15.

(110124635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Aircraft Solutions Lux VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.059.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré a l'adresse suivante:

5c rue Eugene Ruppert

L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juillet 2011.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2011109690/16.

(110124542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 93.778.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juillet 2011, la accepté la démission, avec effet immédiat, de M. Wolf-Dieter STARP, de ses fonctions d'administrateur.

M. Tobias DRATT, né le 02/07/1972 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à WFK-C 100, D-67056 Ludwigshafen, a été nommé Administrateur, son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Pour CIBA SPECIALTY CHEMICALS FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Gianni De Bortoli

Référence de publication: 2011109704/18.

(110124807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.592.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

5C, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2011109691/15.

(110124606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Compagnie Financière du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 47.946.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2011

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Claude BROLL, Président du Conseil d'Administration, demeurant 16, rue Marignan, F-75008 PARIS, de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011109709/18.

(110124532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Ad'Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 67.532.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109692/10.

(110124376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Bulot S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.199.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011109702/10.

(110124613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI), 7, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg, R.C. Luxembourg J 1, a démissionné comme Administrateur du Conseil d'Administration de Cargolux Airlines International S.A. avec effet au 14 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Sandro LÖW

Un mandataire

Référence de publication: 2011109703/15.

(110123811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Conceptimmo Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 101.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109710/10.

(110124366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Cosfilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.788.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/7/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109711/10.

(110124667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Costa dei Fiori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 39.245.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2011:

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011109712/17.

(110124530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Days Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 150.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011109714/10.

(110124636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011109715/10.

(110124569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

ECO Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 160.527.

Extrait du transfert de parts daté du 7 juillet 2011

Il résulte du transfert de parts sociales datant du 7 juillet 2011 que:

- la société 3i Group Plc a transmis:

- * 5,841 parts de classe A1
- * 39 parts de classe A2
- * 39 parts de classe A3
- * 39 parts de classe A4
- * 39 parts de classe A5
- * 39 parts de classe A6
- * 39 parts de classe A7
- * 39 parts de classe A8
- * 39 parts de classe A9
- * 39 parts de classe A10, à la société Soundwise Limited.

- la société 3i Europartners Va LP a transmis:

- * 207,502 parts de classe A1
- * 1,392 parts de classe A2
- * 1,392 parts de classe A3
- * 1,392 parts de classe A4
- * 1,392 parts de classe A5
- * 1,392 parts de classe A6
- * 1,392 parts de classe A7
- * 1,392 parts de classe A8
- * 1,392 parts de classe A9
- * 1,392 parts de classe A10, à la société Soundwise Limited.

- la société 3i Europartners Vb LP a transmis:

- * 230,008 parts de classe A1
- * 1,543 parts de classe A2
- * 1,543 parts de classe A3
- * 1,543 parts de classe A4
- * 1,543 parts de classe A5

- * 1,543 parts de classe A6
- * 1,543 parts de classe A7
- * 1,543 parts de classe A8
- * 1,543 parts de classe A9
- * 1,543 parts de classe A10, à la société Soundwise Limited.
- la société 3i Buyouts 2010 A LP a transmis:
 - * 316,361 parts de classe A1
 - * 2,122 parts de classe A2
 - * 2,122 parts de classe A3
 - * 2,122 parts de classe A4
 - * 2,122 parts de classe A5
 - * 2,122 parts de classe A6
 - * 2,122 parts de classe A7
 - * 2,122 parts de classe A8
 - * 2,122 parts de classe A9
 - * 2,122 parts de classe A10, à la société Soundwise Limited.
- la société 3i Buyouts 2010 B LP a transmis:
 - * 53,985 parts de classe A1
 - * 362 parts de classe A2
 - * 362 parts de classe A3
 - * 362 parts de classe A4
 - * 362 parts de classe A5
 - * 362 parts de classe A6
 - * 362 parts de classe A7
 - * 362 parts de classe A8
 - * 362 parts de classe A9
 - * 362 parts de classe A10, à la société Soundwise Limited.
- la société 3i Buyouts 2010 C LP a transmis:
 - * 89,348 parts de classe A1
 - * 599 parts de classe A2
 - * 599 parts de classe A3
 - * 599 parts de classe A4
 - * 599 parts de classe A5
 - * 599 parts de classe A6
 - * 599 parts de classe A7
 - * 599 parts de classe A8
 - * 599 parts de classe A9
 - * 599 parts de classe A10, à la société Soundwise Limited.
- la société 3i Growth 2010 LP a transmis:
 - * 91,374 parts de classe A1
 - * 613 parts de classe A2
 - * 613 parts de classe A3
 - * 613 parts de classe A4
 - * 613 parts de classe A5
 - * 613 parts de classe A6
 - * 613 parts de classe A7
 - * 613 parts de classe A8
 - * 613 parts de classe A9
 - * 613 parts de classe A10, à la société Soundwise Limited.
- la société Growth Co-Invest 2010 LP a transmis:
 - * 925 parts de classe A1
 - * 6 parts de classe A2
 - * 6 parts de classe A3

- * 6 parts de classe A4
- * 6 parts de classe A5
- * 6 parts de classe A6
- * 6 parts de classe A7
- * 6 parts de classe A8
- * 6 parts de classe A9
- * 6 parts de classe A10, à la société Soundwise Limited.

Il en résulte que la société Soundwise Limited, une private company having a share capital inscrite au registre de commerce (companies registry) de Hong Kong sous le numéro 1114930, avec siège social au 8th Floor, Gloucester Tower, The Landmark, 15 Queen Road Central, Hong Kong a:

- * 995,344 parts de classe A1
- * 6,676 parts de classe A2
- * 6,676 parts de classe A3
- * 6,676 parts de classe A4
- * 6,676 parts de classe A5
- * 6,676 parts de classe A6
- * 6,676 parts de classe A7
- * 6,676 parts de classe A8
- * 6,676 parts de classe A9
- * 6,676 parts de classe A10.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

3i Cares Holdings S.A.
Antoine Clauzel
Administrateur

Référence de publication: 2011109716/114.

(110124374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Empowebo.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 145.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109717/10.

(110124375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Euro Emballage S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 43.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011109720/10.

(110124632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

M Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 68.825.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 11 juillet 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait, l'adresse professionnelle de deux Administrateurs est modifiée de la manière suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011109177/19.

(110122296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

FB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.424.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/7/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109721/10.

(110124660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Global Finance Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.956.

EXTRAIT

En date du 6 juillet 2011, l'associé unique "Multiple Enterprises Association International S.A." a cédé les 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la société à:

- Hamed Ahmadi Niri, né le 16 août 1986 à Téhéran (Iran), demeurant à CH-1205 Genève, 8 nie Vignier, Appartement 609.

A ce jour, la totalité des parts sociales de la société appartient à Hamed Ahmadi Niri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Finance Sàrl SPF

Signature

Référence de publication: 2011109722/17.

(110124593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Robeco Alternative Investment Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 juillet 2011

En date du 14 juillet 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Albertus Martinus Maria Rodenburg, Monsieur Norbert Wagemans et de Monsieur Timothy James Stewart en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Pour Robeco Alternative Investment Strategies

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011110260/15.

(110125656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.
